



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : handicapes

Question écrite n° 1629

Texte de la question

M Auguste Legros appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des handicapes et des accidentes de la vie, sur la situation de l'Union des oeuvres sociales de la Reunion qui, ayant demande l'autorisation d'ouvrir une maison d'accueil specialisee de 60 lits a ete autorisee a mettre en place une unite de 15 lits pour la prise en charge d'handicapes adultes. Il lui demande de lui indiquer quelles mesures il entend proposer pour offrir aux polyhandicapes et handicapes de moins de soixante ans une structure de prise en charge adaptee et sous quelle forme cette structure pourrait se presenter dans le cas du departement de la Reunion.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que la realisation du projet de l'Union des oeuvres sociales reunionnaises (UOSR) pour la creation d'une maison d'accueil specialisee de 60 lits au foyer Albert-Barbot de Bois-d'Olives - qui en comporte actuellement quinze - a ete differee du fait d'evenements importants survenus au sein de l'association. Une enquete de l'inspection generale des affaires sociales a d'ailleurs ete diligente, dont les resultats ne sont pas encore connus. Pour l'heure, le directeur general de l'UOSR, recemment nomme, doit engager avec les services de tutelle une reflexion sur le devenir du foyer Albert-Barbot. Le projet de l'etablissement devant s'accompagner de mesures de restructuration, ce n'est qu'aux termes de la reflexion engagee que la demande de creation d'une maison d'accueil specialisee, si elle est maintenue, pourra faire l'objet de l'instruction reglementaire prevue par les textes en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1629

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : handicapés et accidentés de la vie

Ministère attributaire : handicapés et accidentés de la vie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2350